

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 10

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**ADOPTION D'UN SCHEMA DE PROMOTION DES
ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES (SPASER) COMMUN COMMUNAUITE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS –
VILLE DE NIORT – CCAS de NIORT**

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGUE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.
M. Laurent FERON.

ABSENT :

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2111-1 du code de la commande publique, entré en vigueur le 1er avril 2019 : « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence, en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »,

Vu l'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, qui rend obligatoire l'adoption et la publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui élargit ce schéma à la promotion des achats écologiquement responsables,

Vu la loi climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement

.../...

climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, qui inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique et abaisse à 50 millions d'euros le montant annuel des achats déclenchant l'obligation d'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables via le décret n°2022-767 du 2 mai 2022,

Vu la troisième édition du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, qui fixe deux objectifs principaux auprès des acheteurs publics d'ici 2025 :

- intégrer au moins une considération environnementale dans 100 % des contrats de la commande publique,
- intégrer au moins une considération sociale dans 30 % des contrats de la commande publique.

Considérant que la commande publique est reconnue comme constituant un levier important du développement durable, les achats de la Communauté d'Agglomération du Niortais représentant environ 55 M€, dont une grande partie irrigue l'économie régionale.

Considérant l'ensemble des démarches de développement durable portées sur le territoire (Niort durable 2030, le Plan Climat Air Energie, le label « Territoire Engagé », le Programme Alimentaire Territorial ...) impacte déjà très fortement notre commande publique.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, en association avec la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort ont élaboré un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2024-2028, en concertation avec nos différentes directions et en associant des représentants du tissu économique local.

Ce document cadre nous permettra de conduire le changement de manière pérenne et structurée dans nos pratiques d'achat en emportant avec nous les entreprises et de toutes les parties prenantes du territoire.

Il constitue la feuille de route en matière d'achats durables pour les cinq années à venir et à vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des services acheteurs de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans l'optique :

- d'améliorer nos processus d'achat vers une commande publique plus vertueuse ;
- d'être un vecteur de développement économique territorial ;
- d'accompagner les autres politiques publiques à l'échelle des communes du territoire en capitalisant l'expérience et la pratique de l'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort.

Le SPASER est construit sur 4 axes, déclinés en 12 objectifs stratégiques et 31 objectifs spécifiques, associés à des indicateurs de suivi annuel :

- **AXE 1 : s'engager dans des achats écologiquement responsables.**
- **AXE 2 : développer les dimensions sociales et éthiques des achats.**
- **AXE 3 : contribuer au développement d'une économie responsable à l'échelle locale.**
- **AXE 4 : construire une gouvernance favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue.**

Il fera l'objet d'un suivi continu et d'une publication, tous les deux ans, des indicateurs chiffrés définis afin d'évaluer les progrès réalisés par la Communauté d'Agglomération du Niortais, en matière d'intégration du développement durable dans la commande publique,

.../...

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE

-D'ADOPTER le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Communauté d'Agglomération du Niortais de Niort – Ville de Niort-CCAS pour la période 2024-2028.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU